



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le

10 JUN 2013

Direction de la coordination des politiques  
de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. [Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr](mailto:Nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr)

Le préfet,  
de la région Haute-Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime  
commandeur de la Légion d'honneur

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Seine-Maritime réunie le 5 juin 2013, sous la présidence de M. Etienne GUILLET, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2013-08 concernant une demande de création d'un hypermarché E.Leclerc, d'une surface de vente de 3 405 m<sup>2</sup> et de sa galerie marchande composée de 5 cellules commerciales d'une surface de vente de 659 m<sup>2</sup>, à Gournay en Bray (76220) RN 31, boulevard des capucins.**

VU :

- le code de commerce ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- l'arrêté préfectoral n° 13-196 du 25 avril 2013 donnant délégation à M. Eric MAIRE, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;
- la demande, enregistrée le 6 mai 2013, présentée par la SA DUMEL, dont le siège social est situé 20, avenue des Aulnaies à Gournay-en-Bray, agissant en qualité d'exploitant et visant à une création d'un hypermarché E.Leclerc, d'une surface de vente de 3 405 m<sup>2</sup> et de sa galerie marchande composée de 5 cellules commerciales d'une surface de vente de 659 m<sup>2</sup>, à Gournay en Bray (76220), RN 31, boulevard des capucins.

- l'arrêté préfectoral du 16 mai 2013, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 5 juin 2013 pour l'examen de la demande susvisée ;

- le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer.

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Morgane GUILLEUX, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

#### **CONSIDERANT**

- que le projet, prévu au sein d'une zone à vocation commerciale du PLU, viendra conforter l'activité commerciale déjà existante le long d'un axe structurant, la RN 31,
- que le projet de création du nouveau magasin E.Leclerc sur une nouvelle parcelle plus vaste et bénéficiant d'une meilleure visibilité, apportera une plus-value au projet initial, autorisé par la CDAC du 8 mars 2010,
- que l'ensemble commercial est facilement accessible par les dessertes automobiles,
- que le flux de circulation généré sera limité au regard du trafic existant sur la RN 31 en entrée de ville,
- que l'insertion paysagère ainsi que les qualités environnementale et architecturale ont été prises en compte dans le projet présenté,
- que l'emprise du magasin actuel sera réutilisée afin d'éviter toute création de friche commerciale.

**DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité ( 9 oui sur 9 votants)**

Ont voté favorablement :

- M. Jean-Lou PAIN, maire de Gournay-en-Bray,
- M. Christian DUCROCQ, Président de la communauté de communes du canton de Gournay-en-Bray,
- M. Emile CANU, représentant le président du conseil général,
- Mme Marie-France DEVILLERVAL, maire de Ferrières-en-Bray,
- M. Bernard BROWN, représentant le maire de Bézu la Forêt,
- M. Guy MAILLARD, maire de Saint-Germer-de-Fly,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- Mme Danièle CALLE, personnalité qualifiée en matière de développement durable
- M. Hubert GUILBERT, personnalité qualifiée en matière de la consommation,

**En conséquence, la SA DUMEL, dont le siège social est situé 20, avenue des Aulnaies à Gournay-en-Bray est autorisée à créer un hypermarché E.Leclerc, d'une surface de vente de 3 405 m<sup>2</sup> et une galerie marchande, composée de 5 cellules commerciales d'une surface de vente de 659 m<sup>2</sup>, à Gournay en Bray (76220), RN 31, boulevard des capucins.**

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,  
et pour le secrétaire général empêché et par délégation  
le secrétaire général adjoint,



Etienne GUILLET